# logo sivom.jpg

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES**

**145 chemin des Essarts**

**83240 CAVALAIRE SUR MER**

**Tél : 04 94 00 46 20**

**Profil acheteur :** [**https://www.marches-securises.fr**](https://www.marches-securises.fr)

**Maître d’œuvre : SARL BATGET**

**Tél. : 06.23.74.81.23**

**Marché de Travaux**

**Marché de Prestations Intellectuelles**

**Cahier des ClausesAdministrativesParticulières**

**Bordereau desPrix Unitaires (BPU)**

**N° de la consultation :**

**Objet de la consultation :**

**Renouvellement des canalisations d’eaux usées sur les communes deCavalaire sur mer et de la Croix Valmer Programme 2025**

**Date limite de remise des offres : 27 juin 2025 à 17h**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° prix** | **PU HT en lettres** | **PU HT en chiffres** |
| **1.1** | **Installation de chantier**  Ce prix rémunère les frais d'installation de chantier conformément au C.C.T.P. Il comprend notamment : - les aménagements du terrain et des accès et les dépenses éventuelles de location et ou d'utilisationdes terrains d'installation de chantier, - les frais d'entretien et de nettoyage des voies publiques utilisées pour l'accès au chantier et aux zones de stockage, - la mise en place du dispositif de nettoyage des véhicules à la sortie du chantier, aux aires de stockage, - l- les branchements aux réseaux divers (eau potable, eaux usées, électricité...) et les dépenses liées aux abonnements, - les frais de gardiennage des installations de chantier et des matériels dans l'emprise du chantier, - les frais de fourniture, mise en œuvre et maintenance des clôtures grillagées de 2 mètres de hauteur pour installations, accès et emprises de chantier, - l'amenée de la basse tension sur le chantier pour alimenter l'éclairage éventuel et la signalisation lumineuse temporaire, - les installations assurant l'hygiène et la sécurité, y compris les dépenses liées aux procédures et moyens d'hygiène et de sécurité pendant les travaux, - les dépenses liées aux abonnements divers et aux consommations (eau, électricité et téléphone), - l'amenée du matériel de chantier et son repliement, - l'enlèvement en fin de travaux de tous les matériels et matériaux ainsi que la remise en état des lieux, - les dépenses éventuelles de location et d'utilisation des terrains autres que ceux mis à la disposition de l'entreprise par le maître d'ouvrage, - l'implantation de l'ensemble des ouvrages autant de fois que nécessaire, - tous les frais d'implantation, de piquetage, de géomètre du chantier et le maintien en bon état pendant toute la durée du chantier. Les installations de chantier achevées et le matériel de chantier amené à pied d'œuvre une fraction égale à soixante-dix (70) pour cent du présent prix sera réglée à l'entrepreneur. Le solde sera versé après le repliement des installations, la remise en état des lieux et la remise du dossier de récolement.  Pour le chantier de. |  |
| **1.1.1** | L’avenue de Bagatelle à Cavalaire  LE FORFAIT:................................................................................................................... |  |
| **1.1.2** | L’avenue de la vigie à Cavalaire  LE FORFAIT:….................................................................................................................... |  |
| **1.1.3** | La rue du Bois Joly à Cavalaire  LE FORFAIT:….................................................................................................................... |  |
| **1.1.4** | Le chemin du Rigaudà Cavalaire  LE FORFAIT:….................................................................................................................... |  |
| **1.1.5** | L’avenue Marcel Pagol et le Boulevard de Malmaison à Cavalaire  LE FORFAIT:…................................................................................................................... |  |
| **1.1.6** | La RD 559 à La Croix Valmer  LE FORFAIT:…................................................................................................................... |  |
| **1.2** | **Signalisation générale temporaire de chantier**  Ce prix rémunère la signalisation temporaire de chantier. Il comprend : - tous les panneaux de danger, de prescription et d'indication utilisés en signalisation temporaire appartiennent à la gamme normale, rétroréfléchissante de classe II. Tous les panneaux seront obligatoirement fixés sur mats (aucun panneau ne sera autorisé au sol) sauf pour la signalisation temporaire de balisage de type : K2, K5a, K5b, K5c, K8, R2, R2d, K16, - le transport et la fourniture à pied d'œuvre de l'ensemble des panneaux et matériels et plus particulièrement ceux du type : . AK3, AK5, K2, KD73, K 5C. B14, KC1, B31, B3. K2, K5a, K5b, K8, K10" . les séparateurs modulaires de voies posés en continu de type K16 et leur déplacement pendant toute la durée du chantier, - le transport et la fourniture à pied d'œuvre de barrières métalliques rouges et blanches de hauteur 1,00m posées en continu pour le balisage des parcours piétonniers éventuels à maintenir, - le transport, la fourniture à pied d'œuvre, la mise en œuvre du prémarquage, du marquage au sol en peinture jaune de la signalisation temporaire sur l'ensemble du chantier, sur l'ensemble des zones de raccordements et pendant toute la durée du chantier et aux frais de l'entreprise titulaire du marché, - l'entreprise sera tenue de maintenir le prémarquage et le marquage au sol, (signalisation temporaire, peinture jaune), sur l’ensemble du chantier et des zones de raccordement, autant de fois que cela sera nécessaire, en fonction de l'avancement du chantier et ceci sans supplément de prix, - l'effacement de la signalisation horizontale par rabotage, le recouvrement en peinture noire étant à proscrire (y compris, lorsque nécessaire, en fonction de l'avancement ou du basculement de la circulation selon la prescription du maître d'œuvre, - les largeurs du marquage temporaire sont les mêmes que celles du marquage permanent, - toutes sujétions dues à la circulation alternée par panneaux K10 pour une utilisation spécifique avec la mise à disposition de personnel, - toutes sujétions dues à la mise en place d'une déviation partielle d'une partie de la circulation, - toutes les sujétions de maintenance, de jour comme de nuit, durant la totalité de la durée du chantier y compris jours fériés, sont à la charge de l'entrepreneur, - dans le cas de prolongement de chantier dû au retard de travaux, la signalisation temporaire de chantier sera maintenue, et ce, sans supplément de prix, - le nettoyage relevant de débris ou détritus de signalisation temporaire de chantier, - le repliement de tout le matériel de signalisation. le forfait sera rémunéré de la manière suivante : - 30% après la pose, - mensuellement au prorata temporis du délai contractuel du marché jusqu'à concurrence de 90% du montant du prix. - le solde, soit 10%, à l'enlèvement de la signalisation de chantier et au repliement des installations de chantier. LE FORFAIT : ….................................................................................................................... |  |
| **1.4** | **Plan de récolement et Dossier des Ouvrages Exécutés**  Ce prix rémunère au forfait: - la réalisation d’un plan de récolement, sur fichier informatique, des ouvrages existants détectés par les différentes investigations, ceux rencontrés réellement pendant les travaux ainsi que le tracé des ouvrages réalisés, avec un niveau de détail similaire aux plans projet, notamment : le plan général des réseaux au 1/500, , les plans de détail des réseaux comportant : les caractéristiques des canalisations : sections, nature, classe le repérage des ouvrages cachés avec distances des ouvrages apparents, les renseignements pour les traversées spéciales, les branchements avec leurs caractéristiques, les notes de calculs ,les fils d’eau - la compilation documentaire (fiches techniques, modalités d’entretien et de maintenance des ouvrages particuliers) de toutes les fournitures effectivement mises en œuvre sur le chantier, notamment :le dossier d’agrément (fournitures,…),les notices techniques, le descriptif des fournitures et du matériel, y compris toutes sujétions de fourniture et de main d'œuvre. Ce prix rémunère au forfait: |  |
| **1.4.1** | L’avenue de Bagatelle à Cavalaire  LE FORFAIT:................................................................................................................... |  |
| **1.4.2** | L’avenue de la vigie à Cavalaire  LE FORFAIT:….................................................................................................................... |  |
| **1.4.3** | La rue du Bois Joly à Cavalaire  LE FORFAIT:….................................................................................................................... |  |
| **1.4.4** | Le chemin du Rigaudà Cavalaire  LE FORFAIT:….................................................................................................................... |  |
| **1.4.5** | L’avenue Marcel Pagol et le Boulevard de Malmaison à Cavalaire  LE FORFAIT:…................................................................................................................... |  |
| **1.4.6** | La RD 559 à La Croix Valmer  LE FORFAIT:…................................................................................................................... |  |
| **1.10** | **Démolition d'ouvrage existant et autres maçonneries**  Ce prix rémunère la démolition et l'évacuation en dépôt agréé d'ouvrages existants en maçonneries, en béton ou béton armé (tête d'ouvrage, fond de fossé, caniveau béton coulé en place...) y compris les fondations (massifs de poteaux EDF, PTT, dalots, caniveaux…) en dessous de la couche de forme en déblais et en dessous du terrain naturel après enlèvement des sols impropres en remblais. Il comprend : - les fouilles éventuelles, - la démolition des ouvrages en élévation ou en fondation, - le découpage des aciers, - le chargement, le transport et le déchargement des produits selon PGED, - le remblayage éventuel des vides créés lors de la démolition des fondations et du fossé après démolition des parois par un matériau agréé par le maître d'œuvre, - l'humidification éventuelle et le compactage des matériaux de substitution. - LE METRE CUBE : …................................................................................................................... |  |
| **1.11** | **Découpe de chaussée**  Ce prix rémunère la découpe de la chaussée à la scie circulaireIl comprend :le traçage de la zone à découper, le sciage de la chaussée et l'évacuation des déblais à la décharge- LE METRE LINEAIRE : **…............................................................................................................** |  |
| **1.12** | **Fourniture, transport et mise en œuvre de béton C25/30**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton pour béton suivant les prescriptions du CCTP. Ce prix comprend également les études de formulation soumises au préalable à l'agrément du Maître d'œuvre. Il comprend : - la fabrication et le transport à pied d'œuvre, - les contrôles du béton C25/30, - la fourniture et la mise en œuvre des coffrages, - la fourniture, le façonnage et la mise en œuvre des armatures, - la fourniture, le transport et le déchargement du béton, - la mise en œuvre du béton, sa pré-vibration et son réglage,  - LE METRE CUBE : …...................................................................................... |  |
| **1.16** | **Fourniture et mise en œuvre de BB 0/10**  Il comprend : - la fourniture et le transport de tous les matériaux entrant dans la constitution des enrobés de leurs lieux de production au lieu de fabrication. - la fabrication du BBSG 0/10, - les frais de réglage et de contrôle , - le chargement sur camions, - les sujétions éventuelles de pesées des camions, - le transport et le déchargement sur le lieu de mise en œuvre, - le balayage et le nettoyage de la surface à revêtir, - la mise en œuvre au finisseur comportant répandage, réglage et compactage, - la protection de la plate-forme contre les eaux deruissellement. Il comprend également le cylindrage et toutes sujétions pour présence de tampons, regards…  LA TONNE : …..................................................................................................... |  |
| **1.21** | **Fouille en tranchées en terrain de toute nature hors utilisation BRH**  Ce prix rémunère l'ouverture de tranchée aux engins mécaniques en terrains de toutes natures Il comprend : - le piquetage, - les découpes éventuelles à la scie des chaussées, - l'exécution de la fouille chargement, transport, déchargement et avec mises en dépôt provisoire soit sur berges, soit dans l'emprise du chantier des matériaux jugés réutilisables pour le remblayage de la tranchée. Les matériaux excédentaires seront évacués en décharge, - le dressement et nivellement du fond de fouille suivant les pentes prescrites, - les étaiements et boisages des parois de la fouille et le blindage pour les fouilles d'une profondeur > à 1,30m, - les épuisements et détournements des eaux souterraines ou de surfaces à la pompe, d'une puissance égale ou inférieure à 3 KW sauf le rabattement de nappe par sondes filtrantes. Les profondeurs seront mesurées au droit de chaque raccordement entre le fil d'eau de la canalisation la plus basse et le dessus du sol avant travaux. Les longueurs seront prises sans déduction de l'emplacement des regards de visite. Les largeurs maximales de la tranchée sont définies selon le diamètre des canalisations à poser : 0,60 m pour Ø <150 mm, 0,80 m pour Ø = 150 mm et <250 mm. Pour les canalisations en antenne, les longueurs seront mesurées d'axe en axe des ouvrages aval et Les volumes à prendre en compte résulteront de constats contradictoires établis tranchées ouvertes avant remblaiement. LE METRE CUBE : ….................................................................................................. |  |
| **1.22** | **Plus value aux prix 1.10 et 1.21 pour déblais nécessitant l'utilisation d'un BRH**  Ce prix rémunère les terrassements en déblai nécessitant l'utilisation d'un BRH y compris l’évacuation LE METRE CUBE : …..................................................................................................................... . |  |
| **1.23** | **Plus value au prix 1.21 pour localisation des réparations localisées**  Ce prix rémunère les terrassements en déblai nécessitant la localisation des réparations localisées y compris l’évacuation  LE METRE CUBE : …..................................................................................................................... . |  |
| **1.24** | **Plus value au prix 1.21 pour déblais réalisé à la main**  Ce prix rémunère les terrassements en déblai pour déblais réalisé à la main. Il comprend : - les déblais - la mise en dépôt, le réglage des déblais déposées au fur et à mesure de l’avancement du chantier. - LE METRE CUBE : ….............................................................................................................. |  |
| **1.25** | **Fourniture et mise en œuvre de lit de pose**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de lit de pose . Il comprend : - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de constitué de sable avec un ES ≥ 50 de type 0/5 ou gravillons roulés 4/8 sur 0,10m , - toutes sujétions de mise en place, - LE METRE CUBE : …............................................................................................... |  |
| **1.26** | **Fourniture et mise en œuvre de matériaux d'enrobage**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux d'enrobage . Il comprend : - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de constitué de matériaux d'enrobage d/D avec d ≥ 2mm et D ≤ 10mm , - toutes sujétions de mise en place et de compactage, - LE METRE CUBE :…................................................................ |  |
| **1.27** | **Fourniture et pose de grillage avertisseur**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de grillage avertisseur . Il comprend : - la fourniture, le transport et la pose de grillage avertisseur de couleur correspondant au réseau en place , - toutes sujétions de pose, - LE METRE CUBE : …............................................................................................ |  |
| **1.28** | **fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20**  Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de Grave Non Traitée de granulométrie 0/20 pour remblaiement de tranchées. Il comprend : - la fourniture, le chargement et le transport des matériaux, - le réglage, le maintien de la teneur en eau et le compactage des matériaux, - le comblement des purges éventuelles, - la protection du chantier contre les eaux et l’entretien des ouvrages provisoires d’évacuation, - le matériau GNT 0/20 utilisé sera conforme aux prescriptions du C.C.T.P. L'entreprise devra soumettre à l'agrément du maître d'œuvre le matériau et son lieu de provenance avant tout approvisionnement. LE METRE CUBE : …................................................... |  |
| **1.29** | **Longement de cable ou de canalisation**  Ce prix rémunère les mesures de précautions prises pour ne pas détériorer la canalisation ou le câble existant à proximité immédiate de la tranchée à réaliser  Et toutes sujétions  LE METRE LINEAIRE  …………………………………………………………………… |  |
| **1.31** | **Fourniture et pose de manchons Ø 200**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de manchon Ø 200  . Il comprend : - le raccord hermétique entre les 2 canalisations ,  - L'UNITE : …................................................................ |  |
| **1.32** | **Fourniture et pose de buse PVC CR8**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de canalisation en PVC CR8 .  Il comprend : - le piquetage, - la fourniture, le transport et la pose de canalisation en PVC CR8,Ø 200  - les coupes, raccordements, collage et étanchéité nécessaires , - toutes sujétions de mise en place,  - LE METRE LINEAIRE : …............................................................................ |  |
| **1.33** | **Fourniture et pose de buse PVC CR8 Ø125**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de canalisation Ø 125 en PVC CR8. Il comprend : - le piquetage, - la fourniture, le transport et la pose de canalisation Ø 250 en PVC CR8, - les coupes, raccordements, collage et étanchéité nécessaires , - toutes sujétions de mise en place,  - LE METRE LINEAIRE : …............................................................................ |  |
| **1.34** | **Fourniture et pose de boites de branchement**  Il comprend : - le piquetage, - la fourniture, le transport et la pose de la bouite de branchement 40x40 en béton,  - la fourniture, le transport et la pose du tabouret à passage direct - le raccordement des evacuations des riverains - les coupes, raccordements, collage et étanchéité nécessaires, - la fourniture et pose du cadre et tampon en fonte L'UNITE : ….......................................................................................................... |  |
| **1.35** | **Fourniture et pose de selle de branchement**  Ceprixrémunèrelafourniture,letransportetlaposedeselledebranchement  Il comprend:   * Le piquetage, * lafourniture,letransportetlaposedeselledebranchement250/125, * les coupes, raccordements, collage et étanchéité nécessaires, * toutes sujétions de mise enplace, * L’UNITE: * ………………………………………………………………….. |  |
| **1.37** | **Fourniture et pose de regard de visite en PE Ø 800**  Ce prix rémunère la fourniture, la fourniture et la pose de regard de visite Ø 800  Il comprend : - éventuellement les fouilles complémentaires en terrain de toute nature, y compris évacuation des matériaux excédentaires, - le blindage éventuel des fouilles, - les épuisements nécessaires à l'exécution des travaux, - la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose ou de béton de propreté C16/20 en fond de fouille, - soit la fourniture et la pose d'éléments préfabriqués en béton ainsi que les organes d'étanchéité entre eux, - soit la confection et la mise en œuvre sur chantier entre coffrages de béton armé vibré, - toutes les sujétions liées à la pose éventuelle d'une tête réductrice et à l'ouverture excentrée, - le raccordement au cadre - le raccordement aux canalisations - la fourniture et le scellement des organes d'étanchéité entre tuyaux et parois du regard ainsi que les découpages soignés du tuyau de traversée du regard, - le modelage du fond du regard au profil des canalisations, - la fourniture, pose et scellement d'échelons tous les 30cm en acier galvanisé, - la confection d'une dalle supérieure en béton armé comme support du tampon, - les enduits au mortier de ciment frottassé et hydrofuge en deux couches sur l'ensemble des parements, - toutes fournitures et mise en œuvre de matériaux entrant dans la construction de regard sur chantier, - le remblaiement en matériaux sélectionnés et le compactage des fouilles autour de chaque ouvrage dans les règles de l'art. L'UNITE : |  |
| **1.38** | **Remplacement de la couronne**  Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose dela couronne sur le regard de visite aprés démolition de l'ancienne Il comprend : - la dépose de l'ancienne couronne, - la fourniture, le transport et la pose de la nouvelle couronne - les raccordements, collage et étanchéité nécessaires, - toutes sujétions de mise en place, - L’UNITE : …....................................................................................... |  |
| **1.39** | **Rabottage de racines**  -Ce prix rémunère le rabottage des racines à l'intérieur des regards de visite , Il comprend le rabottage et l'évacuation à la décharge, - L’UNITE : …................................................ |  |
| **1.40** | **Reprise de la cunette**  Ce prix rémunère la reprise de la cunette du regard  - Il comprend: la fourniture et la pose d'éléments préfabriqués en béton ainsi que les organes d'étanchéité entre eux, - le raccordement aux canalisations - la fourniture et le scellement des organes d'étanchéité entre tuyaux et parois du regard ainsi que les découpages soignés du tuyau de traversée du regard, - le modelage du fond du regard au profil des canalisations,, - les enduits au mortier de ciment frottassé et hydrofuge en deux couches sur l'ensemble des parements,, - toutes fournitures et mise en œuvre de matériaux entrant dans la construction de regard sur chantier, L'UNITE : |  |
| **1.41** | **Fourniture et mise en œuvre de mortier**  Ce prix rémunère la fourniture et mise en oeuvre de mortier d'assainissement sur toutes les parois du regard  - Il comprend:  - la préparation du support - la fourniture du mortier tel que décrit à l'article 6 du chapitre II du CCTP, - les enduits au mortier d'assainissement tel que décrit à l'article 14 du chapitre III du CCTP - toutes fournitures et mise en œuvre de matériaux  L'UNITE : …................................................................................................................ |  |
| **1.42** | **Fourniture et scellement de cadre et tampons articulés floqués**  Fourniture et pose  tampon fonte classe D400 Ce prix rémunère la fourniture, la fourniture et la pose de tampon fonte classe D400 Il comprend : -- toutes les sujétions liées à la pose éventuelle d'une tête réductrice et à l'ouverture excentrée, - le raccordement au cadre - la fourniture et la pose à pied d’œuvre de tampon amovible en fonte ductile D400,floqués « réseau d’assinissement EU |  |
| **1.42.1** | **« VILLE DE CAVALAIRE »**  -L'UNITE : |  |
| **1.42.2** | **« VILLE DE LA CROIX VALMER »**  -L'UNITE : |  |
| **1.50** | **Nettoyage des regards par décapage haute pression**  Amenée du matériel au droit du regard  Balisage et protection de la zone de travail  Mise en place d’un by-pass des effluents par pompage si nécessaire  Rabottage des racines  Nettoyage Haute Pression de l’ouvrage et évacuation des dépôts  -L'UNITE : |  |
| **1.51** | **Ragréage au mortier type HERMES ERGELIT ou similaire**  Amenée du matériel au droit du regard  Réalisation d’injections d’étanchement si infiltrations à l’aide d’une résine aqua-réactive Hermes WS ou similaire  Préparation des joints entre éléments et comblements des vides à l’aide d’un mortier Hermes Ergelit SBM ou équivalant  Réhabilitation des parois verticales du regard avec mise en œuvre d’un mortier Hermes Ergelit 10SD ou équivalent par application manuelle pour une épaisseur d’environ 10mm  Finitions du radier avec mise en œuvre d’un mortier Hermes Ergelit 10SD ou équivalant par application manuelle pour une épaisseur variable en fonction de l’aménagement des cunettes et des accompagnements à réaliser  Dépose by-pass et remise en service du réseau  Nettoyage de la zone de travaux et repli du matériel |  |
| **1.51.1** | **RV H inf à 1,20ml** |  |
| **1.51.2** | **RV H comprise entre 1,20ml et 1,60ml** |  |
| **1.51.3** | **RV H supérieure à 1,60ml** |  |